

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUCY-LE-BOIS

SÉANCE DU 5 JUIN 2026 A 19 H 00

Date de convocation : le 25 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LUCY-LE-BOIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise CHORON, Maire, dans la salle du conseil municipal.

Présents : Mme CHORON Françoise, Mme BALACÉ Émilie, M. Bouillard Baptiste, M. de CHASTELLUX Hugues, Mme LAFAIX Françoise, M. TISSIER Joël, Mme BRISSIAUD Marie Christine, Mme PAUPY Fabienne, Mme RENAULT Florine.

Absent excusé : M. GOYET Julien a donné pouvoir à Mme CHORON Françoise.

Secrétaire de séance désigné : Madame Françoise LAFAIX.

Le quorum est atteint avec 10 conseillers municipaux en exercice présents à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. Désignation des grands électeurs délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales

1 – Désignation des grands électeurs délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales
--

Madame le Maire informe le conseil municipal que les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2026.

Madame le Maire précise qu'il convient d'élire 1 titulaire et 3 suppléants.

Elle demande qui fait acte de candidature pour le délégué titulaire. Seule Madame le Maire propose sa candidature.

Françoise LAFAIX est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal Il est procédé au vote à bulletin secret.

Au premier tour, Françoise CHORON a été élue avec 11 voix sur 11.

Madame le Maire demande qui fait acte de candidature pour être suppléant.

Françoise LAFAIX , Hugues de CHASTELLUX, Emilie BALACE se portent candidats.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Au premier tour

Françoise LAFAIX , a été élue suppléante n°1 avec 11 voix sur 11.

Hugues de CHASTELLUX, a été élu suppléant n°2 avec 11 voix sur 11.

Emilie BALACE a été élue suppléante n°3 avec 11 voix sur 11.

Le procès-verbal a été déposé en sous-préfecture d'Avallon le samedi 06 juin à 10h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 JUIN 2026.

Le Président de séance :

Le Secrétaire de séance :

Madame Françoise CHORON

Madame Françoise LAFAIX